

Règlement de concours

RÈGLEMENTS DU CONCOURS «WKND 91,9 et Benny &Co à la rescousse! »

CONCOURS ET DURÉE DU CONCOURS

Le concours «WKND 91,9 et Benny &Co à la rescousse! » commence le mardi 18 juin 2019 et se termine le vendredi 21 juin 2019.

ADMISSIBILITÉ

Tous nos concours s'adressent aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de 18 ans, mais à l'exclusion des employés, des administrateurs et des dirigeants de WKND 91,9, de Leclerc Communication, de toute société affiliée (telle que décrite dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions) à la station de radio WKND ou à Leclerc Communication, (les «sociétés affiliées»), les employés, les administrateurs et les dirigeants des commanditaires (les «commanditaires»), les employés, les administrateurs et les dirigeants de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Le prix offert doit être accepté comme tel, indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation. Le prix, et tout élément le composant, n'est ni transférable, ni monnayable, ni échangeable. Le prix doit être accepté à titre de récompense sans aucune possibilité d'obtenir un prix de substitution, sauf avis contraire de la part du fournisseur.

Vous ne pouvez pas gagner plus d'un prix à l'intérieur d'une période de 30 jours. Si vous avez gagné plus d'un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné, sans possibilité d'échange. Vous ne pourrez pas choisir entre les deux prix.

COMMENT PARTICIPER

L'auditeur devra participer au concours en remplissant dûment le formulaire d'inscription (désigné ci-après comme le « bulletin de participation ») sur la page concours du wknd.fm au www.wknd.fm/concours, en répondant à toutes les questions du formulaire, et ce, au plus tard vendredi le 21 juin 2019 à 5h45.

Les participants doivent respecter les règlements de participation, incluant les règles suivantes, à défaut de quoi les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler les participations de ces personnes :

- o Une personne ne peut produire plus d'un bulletin de participation par jour.
- O Une personne ne peut inscrire plus d'une adresse courriel, et ce, même si cette personne possède plusieurs adresses
- o L'utilisation d'inscriptions robotisées ou automatisées est strictement interdite.

Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois par jour via le <u>www.wknd.fm/concours</u>, ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme avant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

Toutes les participations via le site web <u>www.wknd.fm/concours</u> sont sujettes à vérification, et elles seront déclarées nulles si elles sont altérées ou modifiées de quelque façon que ce soit, ou si elles ne respectent pas les règles de ce concours.

COMMENT DEVENIR GAGNANT DU CONCOURS «WKND 91,9 et Benny &Co à la rescousse! »

Du mardi 18 juin 2019 à 5h45 au vendredi 21 juin 2019 à 5h45, nous déterminerons chaque jour, par tirage au sort parmi toutes les inscriptions reçues au www.wknd,fm/concours, un auditeur finaliste que l'équipe de Dalair le matin tentera de joindre par téléphone live pendant l'émission du matin. Si l'auditeur répond à l'appel et qu'il répond correctement aux questions de l'animateur, il deviendra automatiquement le gagnant du jour. Un gagnant par jour sera annoncé annoncé en ondes dans l'émission Dalair le matin, pour un total de quatre gagnants dans la semaine.

Pour récupérer son prix, le gagnant devra communiquer avec Leclerc Communication, soit par téléphone au 418.688.0919, ou par courriel à reception@wknd.fm.



LE PRIX

Un forfait de 10 boîtes-repas Benny &Co livrées le lundi 1er juillet 2019 à l'adresse que vous avez inscrite sur votre formulaire de participation au wknd.fm. Le prix ne peut être transféré à une autre date, ni à une autre adresse. L'heure de livraison se rapprochera le plus possible de celle que vous avez demandée sur votre formulaire de participation mais ni WKND 91,9 ni Benny &Co ne peuvent garantir l'heure exacte de livraison.

RESTRICTIONS:

- o Le gagnant doit accepter le prix tel quel, dans le cas contraire il lui sera retiré. Si le gagnant n'utilise pas certains éléments du forfait décrit ci-haut, il ne peut réclamer un prix supplémentaire ni la balance en valeur monétaire.
- o Ce prix, et tout élément le composant, n'est ni transférable, ni monnayable, ni échangeable. Ce prix doit être accepté à titre de récompense sans aucune possibilité d'obtenir un prix de substitution, sauf avis contraire de la part du fournisseur.
- Le gagnant doit impérativement s'entendre avec le fournisseur, soit Benny &Co, pour la commande et la livraison, selon les disponibilités au moment de sa réservation.
- o Certaines autres conditions peuvent s'appliquer.
- Le fournisseur du prix se réserve le droit de remplacer le prix par un prix de valeur égale ou supérieure. Aucun crédit ou remboursement ne sera accordé si le prix n'est pas utilisé.
- o Le prix ne peut être jumelé à aucune autre offre promotionnelle ou offre du fournisseur du prix.

REMPLACEMENT DU PRIX OU MODIFICATION AU CONCOURS

La station de radio WKND, Leclerc Communication, les commanditaires et leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives se réservent le droit de remplacer le grand prix ou tout élément de celui-ci par un prix d'une valeur équivalente. Ils se réservent également le droit de modifier les règlements du concours, de le suspendre ou d'y mettre fin en tout temps, sans avis préalable.

PROPRIÉTÉ DES PARTICIPATIONS

Toutes les participations au concours deviennent la propriété de la station de radio WKND, de Leclerc Communication, des commanditaires ainsi que de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives. Les renonciataires n'assument aucune responsabilité en cas de participations perdues, volées, détruites ou illisibles, en raison de toute défaillance technique attribuable au réseau téléphonique, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, aux logiciels, à une mauvaise réception, à des problèmes techniques ou à toute défaillance du courrier électronique ainsi que pour toute autre raison, peu importe la cause.

CONSENTEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA PERSONNE

En participant au concours, chaque participant, y compris le gagnant du grand prix, consent à l'utilisation de son nom, du nom de sa ville de résidence, de sa photographie, de sa voix, de son image ainsi que de tout aspect de sa personne à des fins publicitaires et de programmation, commerciales ou autres, dans tous les médias utilisés par la station de radio WKND, Leclerc Communication, les commanditaires, les promoteurs ainsi que leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, et cela, sans aucune forme de paiement ou d'indemnisation. De plus, le gagnant du grand prix consent à ce que sa réaction verbale puisse être utilisée en ondes à des fins promotionnelles. Les participants savent et reconnaissent qu'en participant au concours, ils permettent à la station de radio WKND de communiquer avec eux en ondes, sans les aviser au préalable.

CONSENTEMENT RELATIF À LA COLLECTE ET À L'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En participant au concours et en fournissant de plein gré des renseignements personnels comprenant, sans s'y limiter, le nom, l'adresse, la ville de résidence, l'adresse de courrier électronique, les numéros de téléphone à domicile et au travail (les «renseignements sur l'inscrit»), chaque participant au concours donne la permission à la station de radio WKND, à Leclerc Communication, et aux commanditaires de collecter et d'utiliser les renseignements sur l'inscrit aux seules fins d'administration du concours et de sélection du gagnant du grand prix. Aucune communication ne sera établie entre la station de radio WKND, Leclerc



Communication, et les inscrits en dehors du concours. Dans le cas du gagnant du grand prix, on communiquera avec celui-ci seulement à la suite de sa participation au concours et de sa sélection en tant que gagnant.

RESPECT DES MODALITÉS ET DU FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

Tous les participants au concours acceptent de respecter les modalités de participation et le fonctionnement du concours tels que décrits dans les présents règlements. La station de radio WKND, Leclerc Communication, ou les commanditaires peuvent disqualifier tout participant au concours actuel ou interdire la participation à des concours futurs à toute personne qui, selon la station de radio WKND, Leclerc Communication, ou les commanditaires, altère le processus de participation ou le fonctionnement du concours, agit de manière perturbatrice ou antisportive, ou agit dans l'intention d'importuner, de malmener, de menacer ou de harceler toute personne associée à la station de radio WKND, à Leclerc Communication, ou les commanditaires. Toute tentative délibérée de causer des dommages ou de nuire au fonctionnement légitime d'un concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Dans l'éventualité où un participant au concours ou toute autre personne se livrerait à une telle tentative, la station de radio WKND, Leclerc Communication, et les commanditaires pourraient réclamer de cette personne des dommages-intérêts ou une autre forme de compensation, et cela, jusqu'aux limites permises par la loi.

OÙ TROUVER LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Les règlements du concours sont disponibles en ligne, sur le site de la station de radio WKND : wknd.fm, section concours, ainsi qu'à la réception des bureaux de Leclerc Communication.

CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Tous les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours, qui sont sujets à modification à la seule discrétion de la station de radio WKND, de Leclerc Communication, et des commanditaires.

CONFORMITÉ AUX LOIS EN VIGUEUR

Le concours est nul dans toute juridiction où il est interdit par la loi, et il est assujetti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux en vigueur au Canada.

Vous pouvez joindre l'équipe de Leclerc Communication du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

Leclerc Communication 815, boul Lebourgneuf, suite 505 Québec (Québec) G2J 0C1 418-529-1021